

Nos 6 réponses à vos questions sur l'assurance habitation



Quand vient le temps de magasiner votre assurance habitation, est-ce que quelques hésitations vous freinent dans votre élan? On vous rassure: tout ça est bien normal!

Voici 6 de vos questions et nos réponses.

1. Est-ce que j'ai les bonnes protections?

Oui, le prix de votre **assurance habitation** est important. Mais une couverture qui correspond à vos besoins, encore plus!

Et pour le savoir, parlez à votre assureur lors de votre soumission. Examinez tous les angles comme la valeur de vos biens. Toujours très pratique pour déterminer le montant pour remplacer vos biens en cas de dommages.

Ensuite, comparez les protections similaires.

2. Est-ce que je peux choisir mes protections?

Dans bien des cas, vous pouvez faire augmenter la valeur maximale pour couvrir certains objets, par exemple:

- bijoux
- collections
- instruments de musique

Selon votre région, vous pourriez aussi avoir une protection plus complète contre les **dégâts d'eau** causés par les refoulements d'égout, une pluie abondante ou l'eau du sol.

3. Est-ce que tout est couvert par mon contrat d'assurance?

La plupart des scénarios sont couverts par votre **assurance habitation**. Toutefois, les contrats comportent des exclusions et des limitations.

Des exemples?

- Les piscines et les spas ne sont pas inclus dans les contrats de base d'assurance habitation.
- Les inondations ne sont pas couvertes par un contrat de base.
- L'assurance de base couvre les sinistres causés par un incendie, une explosion ou un dégât de fumée après un tremblement de terre.

Pour connaître les exclusions et les limitations de votre contrat (et aussi ce qui est inclus), lisez-le attentivement.

4. Est-ce que je paie trop cher?

Il s'agit d'une inquiétude légitime en ces temps d'**inflation**! Votre assureur tiendra compte de plusieurs **critères pour fixer le prix de votre assurance** afin qu'il soit juste.

Lors de votre soumission d'**assurance habitation**, vous pourriez aussi profiter de rabais:

- en combinant vos **assurances auto** et habitation
- en étant membre d'un ordre professionnel ou d'une association

5. Comment ça se déroule si je fais une réclamation?

Voici les 4 étapes :

1. Demande de réclamation : vous appelez votre assureur pour lui donner tous les détails du sinistre.
2. Analyse de votre demande : votre assureur vérifie si les dommages sont couverts par votre contrat d'assurance et s'il peut aller plus loin avec votre réclamation.
3. Évaluation des dommages : votre assureur estime combien il en coûtera pour réparer ou remplacer tous les dommages à votre demeure (s'ils sont admissibles).
4. Versement de l'indemnité : la partie la plus agréable (avouons-le!).

6. Est-ce que je vais payer plus cher au renouvellement?

Pour éviter que le prix de votre **assurance habitation** soit revu à la hausse, voici quelques trucs:

- Augmentez le montant de votre franchise.
- Revoyez vos protections avec votre assureur.
- Dressez l'inventaire de vos biens, mais surtout maintenez-le à jour.
- Signalez tout changement qui s'est déroulé au cours de la dernière année :
 - sous-sol fini
 - rénovations qui augmentent la valeur de votre demeure
 - prêt hypothécaire complètement remboursé
 - installation d'un système d'alarme relié à la centrale
 - etc.

Pour un magasinage en toute simplicité

Vous avez d'autres questions à propos de votre prochain contrat d'**assurance habitation**? Appelez votre assureur.

beneva

ASSURANCE
HABITATION

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2025 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Les gens
qui protègent
des gens